LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

LA FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Le constat : près de 93% de la population française juge important de se former aux gestes de premiers secours, mais seulement 7% sont en mesure d'intervenir lors d'un accident . Si cette proportion de la population passait à 20% : 10 000 vies pourraient être sauvées chaque année.

Couplez le geste à la parole : formez vous !

Le Sdis de l'Essonne ne propose pas directement de formation aux premiers secours.
Vous pouvez vous rapprocher d'organismes ou d'associations comme :

- L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Essonne (pour le Secourisme Sauvetage du Travail)
- La Croix Rouge
- La Croix Blanche
- L'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne

Depuis 2007, la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) remplace l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS).

Les objectifs

En fin de formation, vous êtes capable de donner efficacement l'alerte, de pratiquer les gestes qui sauvent, en toute sécurité, afin de maintenir ou d'améliorer l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours.

La formation

Elle dure une dizaine d'heures, réparties en demi-journées, le soir ou le week-end.

Les situations d'accidents sont abordées en 8 modules : la protection - l'alerte - la victime s'étouffe - la victime saigne abondamment - la victime est inconsciente - la victime ne respire pas - la victime se plaint d'un malaise - la victime se plaint après un traumatisme (brûlure, plaie, etc.).

L'initiation à l'utilisation d'un défibrillateur est intégrée à la formation.

L'apprentissage des gestes de premiers secours est basé sur la pratique gestuelle et sur des mises en situation proches de la vie quotidienne.

En savoir +
www.sdis91.fr

Les conditions d'accès

Tout le monde peut suivre cette formation **à partir de 10 ans,** aucune connaissance préalable n'est nécessaire. Les gestes sont simples, ne nécessitent pas d'entraînement physique particulier et ne présentent absolument aucun risque pour le sauveteur ou la victime.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les défibrillateurs deviennent **de plus en plus accessibles** dans les lieux publics afin de prévenir d'éventuels accidents cardiaques. Associées à un massage cardiaque, les chances de survie augmentent considérablement si la défibrillation est entreprise dès les premières minutes de l'arrêt cardiaque.

© SDIS 91 - Conception et réalisation : Service Communication - Impression : Service Cartographie - Mai 2009

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

LE CONSEIL GÉNÉRAL